



VAL DE GARTEMPE

Merci à tous les participants du 4^{ème} Forum des Techniciens Médiateurs de Rivière qui a eu lieu les 26 et 27 novembre à Lathus



ACTUALITE DES PARTENAIRES



Le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 16 novembre son **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour 2010-2015**. Ce document stratégique a été adopté par 102 voix pour, 5 contre et 5 abstentions.



La Région Poitou-Charentes a organisé le 17 juin 2009, un débat entre techniciens-médiateurs de rivières et partenaires techniques et financiers portant sur le bilan et l'optimisation des **Comités Locaux Participatifs sur l'EAU (CLAPEAU)**. Ce débat s'est appuyé sur une enquête réalisée par le CPIE Val de Gartempe, dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des techniciens-médiateurs de rivières. Vous trouverez en suivant ce lien la synthèse de ce travail collectif : <http://dl.free.fr/p9AYlcWqN>



L'EPTB Vienne publie un **guide destiné aux élus** afin de les encourager et de les accompagner dans leur politique de préservation des zones humides, notamment à travers les documents d'urbanisme.

Ce guide, intitulé "**Préservation des zones humides : vade-mecum à l'usage des maires**", est disponible sur demande auprès de l'EPTB Vienne, et également consultable et téléchargeable sur le site internet www.eptb-vienne.fr.

Renseignements : 05 55 06 39 42



Le Service Environnement du Conseil Général de la Creuse s'est doté, depuis quelques mois, d'un outil autonome de terrain sous la forme d'une **tablette PC équipée du logiciel CartoLander** développé par la société Géo.RM. Ce matériel doté d'un écran tactile, permet de visualiser in situ de nombreux référentiels (Scan25, BD Carthage, BD Orthophotos, cadastre...) achetés par le département. Il permet également d'acquérir des données géolocalisées (GPS ou saisie manuelle) sous un format compatible avec les différents logiciels de SIG.

Les applications peuvent être multiples notamment pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable, la saisie de nombreuses informations relevées directement en bord de rivières, ou encore la reconnaissance de zones d'intérêt environnemental.

Contact : Renaud MOLAS ou Florent IRIBARNE du Service Environnement du CG de la Creuse, au 05 44 30 23 23.



Dans le cadre de son opération « Unité écologique : les îles et leurs berges sur la Vienne », la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne a édité en 2007 une **plaquette de sensibilisation à destination des riverains**. La plaquette « Îles et Rivières » apporte des éléments pour restaurer un boisement alluvial naturel : essences locales adaptées aux bords de cours d'eau, périodes de travaux à privilégier, conseils de gestion... Pour vous procurer des exemplaires, contactez Adélaïde Liot au 05 49 88 55 22

AGENDA DES RIVIERES



Le syndicat R.I.V.E. de la Vienne a inauguré le 16 novembre **2 passes à poissons**. En effet, cet été, les 2 barrages de Bonneuil-Matours (Moulin de St-Mars et Moulin de Bonneuil) ont été équipés par 2 passes à poissons à bassins successifs. Si d'autres personnes (techniciens ou autres) souhaitent visiter les passes, une visite technique sera organisée ultérieurement.

Contact : Mathieu GANTHEIL 05 49 85 20 09 rive.vienne@wanadoo.fr



Concours d'affiches scolaires : "Il y a de la vie dans l'eau". Jusqu'au **4 janvier 2010**, les écoles (CM1 et CM2) et collèges du bassin Loire-Bretagne sont invités à envoyer leurs projets d'affiches sur l'eau et les milieux aquatiques. Les meilleurs projets seront **publiés sous forme d'affiche ou de recueil** et mis à disposition des établissements scolaires pour la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2010.

Contact : Edwige JULLIEN, 02 38 51 73 30, edwige.jullien@eau-loire-bretagne.fr

INFOS RÉSEAU



Les pesticides vont être soumis à un nouveau cadre destiné à rendre leur utilisation compatible avec un développement durable en réduisant les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement. En effet, la Directive 2009/128, publiée le 24/11/2009, prévoit que les États membres adoptent d'ici le 14 décembre 2012 des plans d'action nationaux pour fixer leurs objectifs quantitatifs, leurs cibles, leurs mesures et leurs calendriers en vue de réduire les risques de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Les CPIE travaillent sur la thématique de réduction des pesticides et peuvent accompagner les collectivités, les professionnels et les particuliers dans leur démarche.